



## **ROYAUME DE BELGIQUE**

**OSCE – Varsovie septembre 2017**

**Conférence de l'implémentation de la dimension humaine.**

**Session 7 : tolérance et non-discrimination, y compris :**

- **Combattre le racisme, xénophobie et discrimination**
- **Combattre l'antisémitisme et l'intolérance et discrimination contre les Chrétiens, Musulmans et membre d'autres religions**
- **Prévention et réponses sur crime de haine dans la zone OSCE**

### **DECLARATION DE LA BELGIQUE**

La Belgique souscrit pleinement à la déclaration faite par la France au nom de l'UE et de ses Etats membres et souhaite ajouter quelques éléments dans sa capacité nationale.

En Belgique comme ailleurs en Europe, nos sociétés se sont fragilisées pour de multiples raisons. Les communautés vivent les unes à côté des autres sans nécessairement bien se connaître. La xénophobie, les replis communautaristes prennent de l'ampleur partout en Europe comme le développement de discours non démocratiques et non respectueux de l'autre et de nos libertés.

Le Gouvernement belge se rappelle les attentats de Paris et de Bruxelles, ainsi que les multiples attentats récents dans la région OSCE, afin de trouver les moyens de lutter contre la violence, de préserver la cohésion sociale et le vivre ensemble.

La Belgique est très attachée à la défense des valeurs fondamentales et le maintien de l'Etat de droit, l'exercice des libertés dans un cadre légal, parmi d'autres la liberté de religion et de conviction, la citoyenneté, et la sécurité. Ces valeurs sont consacrées en droit positif belge, et d'autres organismes internationaux dont la Belgique est membre, entre-autre l'OSCE.

Face à ce constant et suite aux dramatiques attentats de Paris en 2015 et de Bruxelles en 2016, le Premier Ministre et le Ministre de la Justice ont pris la décision de réunir de manière informelle les représentants des six cultes reconnus (le culte catholique, le culte protestant-

évangélique, l'église orthodoxe, le culte israélite, le culte anglican et l'Islam) et de la laïcité, qui représente la philosophie non confessionnelle en Belgique.

Les deux premières rencontres ont été une réponse à la défense de nos valeurs démocratiques en permettant d'exprimer leur ferme détermination à combattre le terrorisme, le radicalisme et les discours de haine et leur volonté collective de service de la citoyenneté, de l'Etat de droit et du vivre ensemble.

Ces différentes rencontres ont également démontré la nécessité de créer un espace de dialogue permanent entre les autorités publics, les cultes reconnus et la laïcité et de permettre de construire ensemble une société qui de manière durable garantit la pérennité de nos valeurs fondamentales où chaque individu peut trouver sa place.

Le 17 mai 2017 un Protocole d'accord portant institutionalisation du dialogue permanent a été signé entre l'Autorité fédérale et les organes représentatifs des cultes reconnus et l'organisation philosophique reconnue par la loi qui offre une assistance morale selon une conception philosophique non confessionnelle.

L'objectif de ces rencontres sera, pour les autorités civiles, d'écouter les organes représentatifs des cultes reconnus et d'une organisation philosophique non confessionnelle reconnue et de dialoguer ensemble dans le cadre des valeurs fondamentales et du principe constitutionnel d'indépendance des cultes et des philosophies à l'égard des autorités civiles.

Ceci n'empêche pas les autres religions d'exercer leur culte et de manifester leurs opinions.

D'ailleurs une rencontre interreligieuse aura lieu le 4 octobre 2017 au Sénat au cours de laquelle les rôles des religions et les philosophies non-confessionnelles dans notre société seront traitées afin de permettre une meilleure connaissance de chacune et de chacun.

\* \* \*